

## VÉRIFICATIONS AVANT UTILISATION

Avant chaque utilisation, il est impératif de contrôler le bon état de l'ensemble de l'échelle :

### - Les montants et les échelons :

Veillez à ce qu'ils ne présentent aucun défaut susceptible de les fragiliser. Procédez à leur remplacement le cas échéant.

### - Les charnières :

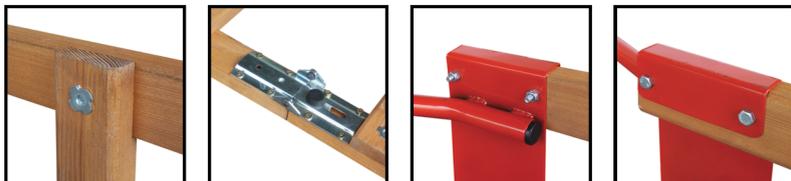
Si l'échelle utilisée est pliante, assurez-vous que les charnières sont bien vissées sur les montants. Contrôlez le bon état des axes et le bon fonctionnement du système de verrouillage.

### - L'assemblage :

Examinez avec précaution le serrage et le bon état de chaque vis et écrous. Resserrez ceux qui le nécessitent et remplacez ceux qui sont endommagés (corrosion).

### - Le crochet de faitière :

Si l'échelle est équipée d'un crochet de faitière, contrôlez le bon état et la fixation de celui-ci. Remplacez-le au moindre défaut.



## MONTAGE

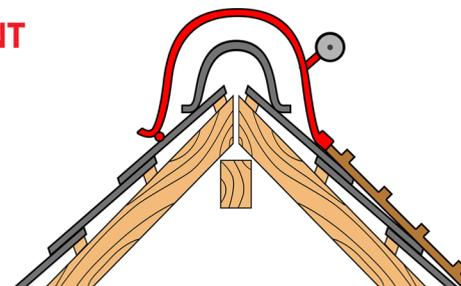
- 1 - Mettre en position le crochet en bout de l'échelle.
- 2 - Utiliser les trous sur le crochet comme gabarit de perçage.
- 3 - Fixer le crochet sur l'échelle avec la visserie fournie (vis M6 avec écrou à frein).



## DISPONIBLE ÉGALEMENT

Modèle grande profondeur pour faitières de hauteur jusqu'à 300 mm.

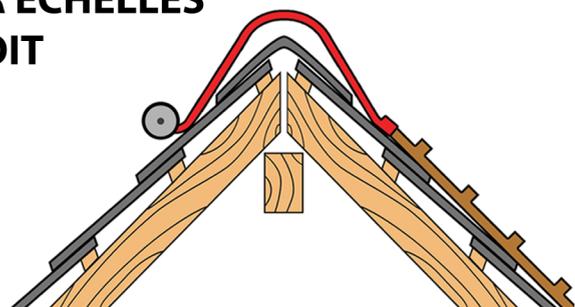
Réf. 8833401



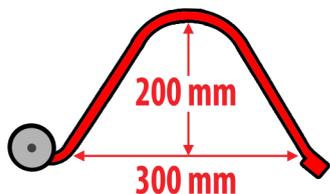
*Denysjere*

## CROCHET DE FAITIÈRE POUR ÉCHELLES DE TOIT

**OUTIFRANCE**



Réf. 8833400



360 à 373 mm

18 à 21 mm

48 mm  
(minimum)

**SE FIXE UNIQUEMENT sur les échelles de toit avec les dimensions indiquées**

## PRÉCAUTIONS GÉNÉRALES POUR LES TRAVAUX EN HAUTEUR



Tout travail en hauteur implique un risque de chute.

Aucune réglementation n'est prévue pour l'utilisation des échelles de toit.

Votre sécurité est votre responsabilité. Organisez votre lieu de travail avec le plus grand soin.

- Ne travaillez pas sur un toit sans vous arrimer par un dispositif anti-chute.
- Dans la mesure du possible, installez des garde-corps et filets anti-chute.
- Vérifiez le bon état de vos outils et matériel avant toute utilisation.
- Ne réalisez pas de travaux en hauteur lorsque les conditions météo ne sont pas favorables.